

COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

Mairie

9 Rue de l'église

25720 AVANNE-AVENEY

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

-procédure avec négociation des articles R.2124-3 et 4 du code de la commande publique-

I. MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

Mairie

9 Rue de l'église

25720 AVANNE-AVENEY

II. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

Mairie

9 Rue de l'église

25720 AVANNE-AVENEY

III. PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ :

Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation, passée en application des articles R.2124-3 et R.2124-4 du code de la commande publique

IV. OBJET DU MARCHÉ :

Marché de maîtrise d'œuvre : extension du bâtiment de restauration scolaire d'Avanne-Aveney

V. CLASSIFICATION CPV : 71223000-7 Services d'architecte pour des travaux d'extension de bâtiment

VI. LIEU D'EXÉCUTION :

7 Rue de l'église

25720 AVANNE AVENEY

VII. DÉSIGNATION :

Missions de base : ESQ-APS-APD-PRO-ACT-EXE-DET-AOR

Missions complémentaires : Diagnostic et montage dossiers subventions

VIII. ESTIMATION DES TRAVAUX : 200 000 €HT

IX. CONDITIONS FINANCIÈRES :

Rémunération forfaitaire

Avance autorisée

Pas de variante

X. DÉLAIS :

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 20 mois (dont un mois de préparation des travaux).

XI. DÉCOMPOSITION EN TRANCHES :

Le chantier est décomposé en une seule tranche.

XII. MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation peut être obtenu uniquement par voie électronique :

- sur www.marchés-securises.fr
- ou par mail via l'adresse : tony.menanteau@avanne-aveney.com

XIII. DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le jeudi 19 janvier 2023 à 12h

XIV. REMISE DES OFFRES

Les offres devront être adressées

- soit par voie électronique à l'adresse : www.marchés-securises.fr/perso/adico
- soit par remise de pli à l'adresse : Mairie – 9 rue de l'Eglise – 25720 AVANNE AVENEY

Le choix du mode de transmission est exclusif : un double envoi par voie électronique et par voie postale sera considéré comme non recevable.

XV. JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

Les documents justificatifs à produire sont précisés dans le règlement de la consultation (RC) du dossier remis aux candidats.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

XVI. REJET DES CANDIDATURES

Seront rejetées :

- Les candidats ayant fait l'objet d'une interdiction de soumissionner
- Les candidatures n'ayant pas fourni l'ensemble des justificatifs sollicités, dûment datés, complétés, revêtus du cachet de l'entreprise et signés
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

XVII. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

- La valeur technique de l'offre 60 %
- Le prix 40%

Les sous-critères sont décrits dans le règlement de consultation

XVIII. RENSEIGNEMENTS

Administratifs et techniques :

MARIE d'AVANNE-AVENEY

9 Rue de l'église

25720 AVANNE-AVENEY
Tél : 03 81 41 11 30
tony.menanteau@avanne-aveney.com

XIX. DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION
Le 24 novembre 2022